Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260910-83_2026_9_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 SEPTEMBRE 2026

Commune
Le Mené

Le 10 septembre 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du4 septembre 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à PERRIN Yvon, LE GOFF Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, ROUILLE Daniel ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à LACHEVER Aedin.

N° délibération

83-2026 9 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Marie-Noëlle Collet est désignée secrétaire de séance.

Objet : Aménagement Saint-Gilles du Mené : demande de subvention au Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre des amendes de police

OBJET : Aménagement Saint-Gilles du Mené : demande de subvention au Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre des amendes de police

Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint à la voirie et aux espaces verts, rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification et d'aménagement de la place de la mairie de Saint-Gilles du Mené et de la rue des sabotiers, et la délibération du 9 juillet 2026 validant l'avant-projet détaillé (ADP) et le montant estimatif des travaux correspondant.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

Il rappelle que cette opération (et notamment les aménagements de sécurité liés : création d'un plateau ralentisseur, d'une zone à 30 km/h, mise en place de signalisation verticale/horizontale, etc.) est éligible à une subvention auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal, décide de :

- autoriser Mr Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de l'opération susvisée ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260910-83_2026_9_10-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 14 septembre 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Marie-Noëlle Collet

Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 17-09-2026
- et de sa publication le 14-09-2026

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)